

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

62 N° 2 1935

La tragédie de l'église évangélique (2)

Pierre DELATTRE

p. 159 - 171

<https://www.nrt.be/es/articulos/la-tragedie-de-l-eglise-evangelique-2-3508>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LA TRAGÉDIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

(suite)

V. Église contre Église.

Le vendredi 6 juillet, dans une réunion tenue à Erfurt par la commission constitutionnelle sous la présidence du Dr Jäger, théologiens et juristes chrétiens allemands discutent longuement des rapports entre la confession et l'organisation extérieure d'une église, entre l'Église et l'État; ils recherchent l'autorité qu'il convient de reconnaître aux chefs des églises, et par dessus tout conviennent de la nécessité d'accorder la dynamique du national-socialisme et la dynamique du christianisme évangélique. Simple échange de vues, dont aucun procès verbal ne précise les conclusions, mais qui annonce d'autant plus ouvertement une reprise des hostilités que le lendemain, samedi 7 juillet, paraissent deux décrets de l'évêque d'empire. Le premier, convoquant le synode national, en écarte systématiquement tout membre de l'opposition : non seulement ne pourront y siéger que des délégués ayant toujours fait preuve d'un loyalisme sans reproche à l'égard de l'église allemande évangélique et de l'État national-socialiste, mais le Ministère ecclésiastique est qualifié pour invalider sans appel tout député qui ne lui semblera pas réunir « les conditions d'honorabilité, de sens ecclésiastique, ou simplement de dignité, requises en un membre du synode national ». Le second décret spécifie qu'à l'avenir personne ne sera qualifié pour diriger ou éditer un organe évangélique s'il n'a l'agrément de l'autorité ecclésiastique. Ces deux décrets devant évidemment mettre le feu aux poudres, on a pourvu « au maintien de la sécurité, de l'ordre et de la paix » en arrachant enfin au ministre de l'intérieur pour l'empire, Dr Frick, le décret depuis si longtemps sollicité et qui paraît le lundi 9 juillet. Pour les motifs que nous venons d'énoncer, toute discussion publique, réunion, brochure, tract

sur des questions d'ordre ecclésiastique sont désormais interdits. Seuls les documents signés de l'évêque d'empire sont exceptés de la mesure. « L'Église, déclare le ministre, doit sans doute décider elle-même de ce qui la concerne exclusivement et l'autorité publique n'a pas à intervenir dans ses affaires intérieures, mais le conflit, par sa durée, entrave tous les efforts poursuivis par l'État en vue de réaliser une vraie communauté populaire : il est plus que temps d'y mettre un terme. » Cette fois l'opposition est bien réduite à l'impuissance. Non seulement l'évêque d'empire sera libre de parler sans crainte d'être contredit, mais Jäger aussi pourra développer sans entrave son programme.

Le soir même du jour où paraît le décret du ministre de l'intérieur, le président de l'Union confessionnelle, Dr Koch, adresse au Dr Frick une protestation digne et vigoureuse : « ... Aux termes des confessions, bases de la foi et fondements des droits de l'église évangélique, conclue-t-il, l'Église n'est pas là où s'installe un gouvernement ecclésiastique quelconque : elle se confond avec les communautés croyantes où le pur évangile est annoncé et où se distribuent les sacrements. L'Église confessionnelle revendique donc pour elle-même d'être la véritable église évangélique; ses chefs, à ses yeux, représentent le seul gouvernement légitime des églises. En conséquence, elle réprouve au nom de la foi et du droit les prétentions de Messieurs Müller et Jäger, aussi bien que de toute autorité émanée de pouvoirs non ecclésiastiques. Il lui est impossible de renoncer à faire connaître à la chrétienté évangélique ses directives officielles : elle attend donc de l'État qu'il retire à l'évêque d'empire Müller la protection exclusive que lui accorde le décret du 9 juillet. » Vains espoirs. Comme on s'était, à la chancellerie d'empire, concerté dans le secret à la fin de juin, pour se débarrasser en une fois des adversaires de gauche et de droite, ainsi dans les ministères des cultes prussien et de l'intérieur pour l'empire s'est-on mis d'accord pour étouffer la voix des églises.

Jäger, libre maintenant d'agir avec vigueur, ne perd pas son

temps. Successivement les églises régionales de Lippe, Anhalt, Birkenfeld, sont incorporées à l'Union évangélique de la vieille Prusse dont Müller est le chef immédiat; les églises protestante-évangélique-chrétienne du Palatinat; évangélique-luthérienne de Lubeck; évangéliques de la Hesse électorale et de Mecklenburg, sont annexées à l'Église d'empire en dépit de protestations émanant parfois de la majorité des synodes. La presse évangélique — quelque 100.000 feuilles dominicales — semaines religieuses, bulletins paroissiaux, revues de tout niveau, soumise au même régime que la presse politique, n'a plus aucune liberté. Surveillée, censurée, elle n'insère plus qu'avec parcimonie, en termes soigneusement pesés, ce qui concerne l'église confessionnelle. Même les organes de haute tenue littéraire ou théologique paraissent meurtris, comme aux années de la guerre. De larges espaces blancs, le plus souvent de gros traits noirs, soulignent les mutilations de la censure. L'abonné parfois ne reçoit qu'une couverture... Naturellement les articles de fond sont des plus incolores. A peine si maintenant, de temps à autre, on signale encore l'existence d'un front confessionnel. L'évêque d'empire règne en dictateur. Sur les facultés de théologie, les séminaires, les presbytères, pleuvent les avertissements, les déplacements arbitraires, les mises à la retraite. En Rhénanie, six surintendants : Aix-la-Chapelle, Bonn, Coblenz, Rheydt, Simmern, Moers, sont révoqués; à Marburg, le baron von Soden, théologien des plus réputés comme historien de l'Église, est mis à la retraite. Et ce n'est là qu'un début.

Le vendredi 27 juillet, le service de presse de l'église d'empire annonce que l'intronisation solennelle de l'évêque Müller — sans cesse retardée depuis plus d'un an — aura décidément lieu, dans la cathédrale de Berlin, le dimanche 16 septembre à dix heures du matin. Tous les évêques de l'église évangélique sont priés d'y assister ainsi que des représentants du synode national, de l'État, des églises étrangères. Le jeudi 9 août, sans que rien ait fait pressentir au public l'événement, un synode national, formé conformément au décret du 7 juillet,

se rassemble à Berlin dans l'ancienne Chambre des seigneurs de Prusse. Des soixante membres qui le composent, quarante ont été envoyés par les églises régionales, vingt désignés par le ministère de l'église d'empire. A l'exception de Meiser, Wurm, Mahrarens, tous les évêques sont présents. Dès l'ouverture des séances, Breith, membre du Conseil supérieur ecclésiastique de Bavière, donne lecture, au nom des synodes confessionnels de Wurtemberg, de Bavière, de la province du Rhin, d'une déclaration qui, tout en affirmant la volonté de collaborer à la création d'une église évangélique unique, proteste contre les incorrections commises dans la réunion même du synode. En ne convoquant les délégués que vingt-quatre heures à peine avant la session, en ne leur donnant connaissance des projets de lois que la veille au soir, on a simplement voulu leur forcer la main, les mettre devant des faits accomplis. A son tour, l'évêque Zänker de Silésie refuse d'engager au pied levé son église par un assentiment à des projets de lois qui, dès la première lecture, trahissent un manque grave de maturation au double point de vue chrétien et théologique. Avec Breith et Zänker, le président de l'église calviniste de Hanovre, Koopmann, et le substitut de l'évêque Wurm, le médecin wurtembergeois Kibener, protestent avec énergie contre les mesures de violence dont sont victimes, partout mais surtout en Hesse et Waldeck, le clergé et les membres des conseils d'églises. « Plus de huit cents pasteurs, déclare Breith, sont actuellement sous le coup de mesures disciplinaires...; les communautés les plus ferventes ont été le plus rigoureusement frappées... la confiance dans le gouvernement de l'église n'existe plus... » Aux appels adressés au nom de l'esprit de l'évangile et des consciences anxieuses, ni Müller ni Jäger ne daignent répondre. De leurs lèvres pas un mot ne tombe qui, par de fraternelles explications, essaierait de dissiper les malentendus, ou simplement de rapprocher les cœurs. Administrativement, le gouvernement de l'église évangélique se contente de requérir un vote qui déclare les églises régionales sans aucun fondement juridique depuis la fusion des pays dans l'empire, ramène le synode national au rang

d'assemblée purement consultative, et introduise dans le gouvernement de l'Église le *Führerprinzip*, le principe du chef, de l'autorité personnelle, absolue, sans contrôle. En dépit de l'opposition, la majorité accorde au gouvernement de l'église tout ce qu'il demande. A « l'église allemande évangélique », c'est-à-dire au ministère, appartiendra désormais la puissance législative, les églises régionales ne gardant plus d'autonomie qu'en ce qui concerne strictement la confession et la liturgie. Le ministère pourra cependant demander la collaboration du synode national ou, s'il s'agit d'une église particulière, calviniste par exemple, de sa Chambre consultative. A l'évêque d'empire, dont tous les actes et mesures passés sont formellement légalisés, est reconnu le droit de convoquer, de diriger, de représenter le synode national, celui en outre d'en formuler les décisions, d'accord avec le Rechtswalter, Dr Jäger. Enfin, pour assurer dans l'église l'esprit de discipline, on impose à tous les membres du clergé, des conseils, des services de l'église évangélique, le serment de fidélité à Adolf Hitler.

Communiqués le soir même à la presse, les projets de lois sont, le 10 août dans la matinée, rendus publics. Angoissés par les transformations ainsi apportées à l'église évangélique et par les cas de conscience que posent les actes du synode, les croyants écrivent de toutes parts aux organes de presse confessionnelle pour demander la conduite à suivre? Froidement, ceux-ci répondent qu'« en raison du décret ministériel du 9 juillet, ils n'ont plus la liberté de s'expliquer à ce sujet ». Tout au plus, osent-ils extraire d'une consultation juridique envoyée à l'évêque d'empire par l'avocat Flohr, conseiller au Tribunal d'empire, les passages où celui-ci établit l'invalidité des décrets du 7 juillet et par conséquent l'illégalité du synode national.

A parler franc cependant l'opposition n'avait pas été aussi surprise qu'elle voulait le prétendre. En fait, l'état inquiétant, puis la mort du président de la République, maréchal Hindenburg, avaient seuls retardé l'envoi des convocations et fait rejeter de huit jours la réunion du synode national prévue pour le vendredi 3 août. Convaincus que le synode, instrument

à la dévotion de l'évêque d'empire, décrèterait l'introduction dans le gouvernement de l'église du *Führerprinzip*, persuadés, qu'à l'instar d'un Reichstag ecclésiastique, il accorderait au chancelier Hitler les pleins pouvoirs dans l'église allemande-évangélique, les chefs de l'Union confessionnelle avaient même préparé, pour le dimanche 5 août, un scénario appelé, pensaient-ils, à provoquer entre l'église d'empire et l'église confessionnelle la séparation définitive. D'un message envoyé à Neudeck on attendait en effet une intervention décisive du maréchal président. Les événements étaient venus déconcerter tous les plans. Il avait fallu se contenter d'une protestation devant le synode — le conseiller Breith en avait été chargé — et d'un appel à la conscience des fidèles que chaque pasteur réfractaire lirait en chaire, le dimanche 12 août. Il se terminait ainsi : « A toutes les communautés chrétiennes, à toutes les assemblées religieuses, nous répétons : c'est désobéir formellement à Dieu que de se soumettre à pareil gouvernement ». Que cette mise en scène dût atteindre et soulever le grand public, on n'en caressait plus l'illusion : il était certain cependant qu'en dépit des sarcasmes qui qualifiaient les pasteurs obstinés à rester à leur poste, malgré les censures épiscopales, de « curés des catacombes », elle aggraverait singulièrement l'anxiété des consciences.

L'inquiétude des consciences : tel est en effet, à cette heure, le grand levier sur lequel s'appuie l'opposition. Depuis quelques semaines, quiconque croit encore au Christ, clerc ou laïque : pasteurs, membres des conseils, employés d'églises, simples fidèles, comprend clairement que les dissensions qui déchirent l'église évangélique touchent au fond même des croyances : il faut choisir entre Dieu et Hitler. De ce cas de conscience, le gouvernement de l'église d'empire ne paraît d'ailleurs se soucier que pour le rendre plus douloureux encore. Les paroisses, en Prusse surtout, ayant des biens parfois assez considérables qu'elles administrent elles-mêmes, une pression éhontée est exercée sur les membres des conseils d'église pour les empêcher d'en faire bénéficier les pasteurs rebelles. Tous les moyens

semblent bons pour désorienter les masses, l'usage même de la calomnie légitime s'il s'agit de disqualifier les rebelles. Dans la majorité du clergé qui, pour des motifs d'opportunité, suit l'évêque d'empire, on devient cependant chaque jour plus perplexe. Même dans les temples où, par suite de différences dans les croyances, plusieurs pasteurs sont appelés à exercer, où parfois l'un est chrétien-allemand, l'autre, adhérent du Notbund et même frappé de peines disciplinaires; le troisième, le *Hauptpfarrer*, premier curé, neutre, on n'ose pas éloigner le rebelle : on respecte « ceux qui luttent pour la doctrine ».

Privés par le décret du 9 juillet de tout autre moyen de défense et de propagande que les entretiens privés — les correspondances particulières mêmes sont surveillées — les chefs du mouvement confessionnel ne perdent pas courage. Silencieusement, leur action gagne même en profondeur comme en extension car, rompant discrètement les attaches qui jusqu'alors les liaient au gouvernement de l'église évangélique, toutes les grandes organisations de charité ou de propagande religieuse lui apportent maintenant leur adhésion. C'avait été d'abord la commission supérieure de la *Mission intérieure*, fédération des œuvres évangéliques de charité dont l'activité apostolique dépasse depuis longtemps celle de l'église enseignante, puis l'*Alliance pour l'éducation chrétienne à la maison et à l'école*, et l'*Union générale des écoles luthériennes*; c'était ensuite et presque à l'unanimité, l'assemblée générale de l'Union des dames de charité de Westphalie; enfin venaient les associations confessionnelles d'ouvriers de Westphalie, Rhénanie, pays de Minden et de Ravensberg, ainsi que les Unions d'action sociale de l'Allemagne de l'ouest, etc... En dépit des mesures draconiennes du gouvernement central ecclésiastique 250 à 300 paroisses sur 1.500 en Prusse s'étaient ouvertement déclarées pour le Front confessionnel. Dans la Rhénanie et la Westphalie la proportion était plus forte; en Poméranie, Schleswig-Holstein, Brandeburg par contre, certainement moindre. En Silésie, Hanovre, Saxe surtout, on gagnait. En Bavière et Wurtemberg on était maître. En résumé, de 35 à 40 % des paroisses de

l'empire se rangeaient maintenant dans le Front confessionnel. S'agissait-il des pasteurs ? Des statistiques précises établissaient que sur 16.000 pasteurs évangéliques, 4.000 tout au plus étaient Chrétiens allemands, c'est-à-dire soutenaient le gouvernement Müller, 6.000 adhéraient au Notbund, à peu près autant se déclaraient neutres.

Par contre il devenait chaque jour plus évident que, dans toutes les paroisses dont les pasteurs suivaient l'évêque d'empire, les temples se vidaient, les sectes se multipliaient. Le Dr Schmidt, professeur d'histoire de religion à l'université de Kiel, entreprenant d'en dresser la liste en relevait plus de 800 dont l'énumération remplissait 200 pages. Le mouvement de désertion portait surtout vers l'église catholique. A Berlin il fallait s'inscrire un mois à l'avance pour être admis aux cours de catéchumènes, qu'on dédoublait périodiquement. Se refusant à reconnaître dans Hitler le vicaire de Dieu, soucieux de conserver à tout prix leur foi, les meilleurs allaient vers une église dont ils savaient fort bien qu'elle ne se courberait jamais devant les dieux du jour.

Le lundi 14 août, le président du Congrès œcuménique des églises protestantes convoqué à Copenhague pour le mardi 21 août donnait connaissance de la réponse par laquelle l'Union confessionnelle s'excusait de n'envoyer aucune délégation : « le ministre Dr Frick lui ayant interdit toute discussion des actes et décrets du gouvernement de l'église évangélique, il n'était point possible à l'Union confessionnelle de prendre part au congrès sans encourir le reproche de faire, dans un conflit d'ordre intérieur, appel à l'étranger contre les lois du pays ». L'effet fut immédiat : le vendredi 17, Frick, de moins en moins enclin à donner son approbation aux méthodes adoptées par le gouvernement de l'église sous l'influence du ministère des cultes prussien, retirait son décret du 9 juillet. La polémique de pure agitation restait seule interdite; l'opposition recouvrait sur le terrain confessionnel toute sa liberté de discussion. A vrai dire le Bruderrat, Conseil des Frères, où siégeaient avec le président Koch, l'évêque de Wurtemberg Wurm, le chef du Notbund Niemöller, et quelques autres personnalités ecclé-

siastiques et laïques de premier plan, très au courant des dissensions qui, dans les hautes sphères politiques, isolaient de plus en plus Jäger et Müller, n'avait pas attendu l'acte du 17 août pour agir. Dès les premiers jours du mois, il avait adressé un « *message fraternel à tous les membres dispersés de l'Union confessionnelle* ». Conscient de ses devoirs comme aussi de sa force, il faisait également savoir qu'une constitution, préparée par des juristes et des théologiens sur la base du droit public et des confessions, assurerait prochainement la liberté religieuse des communautés, et l'on a vu que les décisions du synode national de Berlin ne l'avaient pas pris tout à fait au dépourvu. Maintenant d'accord sur ce point que les sessions du synode national auraient eu probablement une toute autre issue si l'opposition s'était mieux concertée, les chefs des différents groupes, réunis sous la présidence du Dr Koch, avaient convoqué pour le lundi 14, à Barmen, une assemblée où 400 paroisses envoyèrent plus de 1.800 délégués. De ses entretiens avec le ministre des affaires étrangères, von Neurath, et d'autres membres du cabinet, des déclarations du Dr Frick à Cologne, le président du Conseil des frères croyait pouvoir conclure que jamais le gouvernement d'empire, ni le parti national-socialiste ne prendraient directement d'initiatives en matières religieuses : la situation du Front confessionnel n'était donc aucunement désespérée. Sur quoi l'assemblée, à l'unanimité, avait déclaré le synode national illégal et invalides tous les décrets émanés du gouvernement Müller et Jäger. Le lendemain 15 août, le Conseil des frères s'était transporté à Berlin. A tous les pasteurs, conseillers, employés d'églises, il enjoignait maintenant de refuser le serment prescrit par le synode national, l'État seul étant qualifié pour exiger des membres du clergé, en tant que fonctionnaires, un serment de ce genre. En prévision des mesures de contrainte annoncées contre la Bavière et le Wurtemberg, il mettait également au point un manifeste qui, le cas échéant, séparerait officiellement de l'église d'empire l'église confessionnelle en état de légitime défense.

A peine la révocation du décret du 9 juillet est-elle connue

que, dans toute l'Allemagne, reprend la campagne de protestation. Le jeudi 23, le synode régional de l'église évangélique luthérienne de Bavière s'assemble à Munich sous la présidence du Dr Bracker, conseiller supérieur de l'administration. L'évêque Meiser précise une fois de plus la nature des intérêts en jeu. Dès le 14 août, dans un mémoire adressé au ministre de l'Intérieur d'empire, il lui a démontré l'illégalité et plus encore l'inconvenance du serment exigé par le synode national. A l'unanimité, l'assemblée exprime officiellement « le regret que l'attitude du gouvernement ecclésiastique central rende impossible, dans les circonstances présentes, la réalisation d'une église allemande évangélique, une et forte, dont le synode de Bavière souhaite la réalisation ». Deux jours plus tard, le 25 août, réunis à Hanovre, les évêques luthériens les plus en vue, Mahrrens, Meiser, Wurm, Zänker, assistés de professeurs d'université d'Erlangen, Leipzig, Rostock, et de surintendants généraux, se constituent en *Conseil de défense du luthéranisme* et, dans un mémoire, ils condamnent en bloc tous les décrets rendus par le synode national du 9 août. Mais le 3 septembre paraît au journal officiel de l'église d'empire le décret qui donne force de loi à tous les actes du synode national; il spécifie en particulier que ces décisions s'appliquent également aux églises de Bavière et de Wurtemberg.

A ce signal d'une offensive qui, en exigeant le serment, va mettre chacun en mesure de prendre parti, le synode régional de Wurtemberg s'assemble à son tour. En grande majorité il refuse de laisser annexer l'église luthérienne de Wurtemberg à l'église d'empire, stigmatise la législation émanée du synode national, maintient pour l'avenir qu'une seule autorité, celle du synode régional, régit l'église de Wurtemberg, et exprime le regret qu'au lieu de travailler à l'apaisement des esprits le gouvernement central de l'église ne fasse que multiplier les points de frictions et rendre plus difficile la collaboration des bonnes volontés. En réponse à cette manifestation, l'évêque Wurm, est aussitôt consigné à son domicile sous la surveillance de la police, et le 10 le Dr Jäger débarque soudain à Stuttgart.

De l'évêque Wurm, il exige la convocation immédiate de tous les personnages officiels de l'église de Wurtemberg et devant cette assemblée fiévreuse, prétextant certaines « transactions financières irrégulières », il déclare l'église de Wurtemberg soustraite à l'autorité du synode et de l'évêque et placée sous la surveillance d'un haut-commissaire. Au nom de l'évêque d'empire, il enjoint ensuite à tous de se conformer aux décisions du synode national du 9 août. Toute manifestation hostile au gouvernement central est interdite, spécialement du haut de la chaire. Baissant enfin le ton, il demande si quelqu'un a des objections à présenter. Sur quoi, deux membres des plus âgés du Conseil supérieur de l'église, le pasteur Pressel, chef du Notbund wurtembergeois, et le pasteur Schaufler, conseiller intime de Wurm, déclarent « au nom de l'église » qu'ils ne reconnaissent pas la validité des mesures édictées par Jäger, et que tous s'opposeront jusqu'au bout à leur exécution. Séance tenante, ils sont révoqués de leurs emplois. Mais Wurm, outragé dans son honneur personnel comme dans sa dignité de chef d'église, se révolte. Comme plus des trois quarts des membres de son clergé et 100.000 protestataires se sont, par écrit, solidarisés avec lui, il réproouve officiellement l'intrusion d'un haut-commissaire dans les affaires de l'église de Wurtemberg, en condamne à l'avance tous les actes, déclare maintenir dans leurs fonctions tous les pasteurs révoqués, et en appelle à l'église confessionnelle.

A travers tout l'empire l'orage sévit maintenant. En Hanovre où, consultés par l'évêque Mahrrens sur leur manière personnelle de voir, 800 pasteurs luthériens, sur 1.000 que compte au total l'église incorporée de force, ont répondu par écrit qu'ils approuvent sans réserve les actes et les déclarations de leur évêque, un décret du ministère ecclésiastique déclare, le 10 septembre, tous les actes de l'évêque Mahrrens nuls et sans valeur. A Dusseldorf, l'évêque chrétien allemand Forsthoff supprime d'un seul coup tout subside à 24 des plus pauvres paroisses du pays parce que leur curé a, du haut de la chaire, fait profession d'appartenir à l'église confessionnelle. En

Westphalie, le « Presbytérium » ou conseil d'église de huit grandes paroisses est dissous et remplacé par des fondés de pouvoir du Rechtswalter, Dr Jäger, qui signe personnellement leur nomination. En Saxe, toutes les feuilles religieuses, bulletins paroissiaux, etc... sont, au nombre de 170, sans égard aux droits de propriété, contrats, licenciements de personnels, fusionnés par voie d'autorité en une seule publication qui, rédigée par le service de presse de l'évêché d'empire, devra être adopté d'office par toutes les communautés. Sur les presbytères les sanctions s'abattent comme la grêle. En Brandeburg et Saxe prussienne quinze pasteurs sont révoqués d'un coup pour avoir lu en chaire la protestation du synode confessionnel contre le synode national. En Silésie, 193 pasteurs sont, le même jour et pour la même raison, frappés d'un « avertissement » officiel. Avec les pasteurs, les surintendants de Spandau, Wittenberg, Rostock, Grimmen, Gustrow, Stralsund, Guelzow, etc... sont mis à la retraite. Les professeurs de religion, les directeurs d'études dans les séminaires, les professeurs de théologie aux universités, ne sont pas épargnés. Aucune réputation de science, de services, de dignité de vie, n'arrête le bras de Jäger. Le ministère ne procède même plus à aucune enquête, et le *Bruderrat*, qui se déclare prêt à publier des listes, signale que près de 1.000 pasteurs sont à l'heure présente, victimes de l'arbitraire épiscopal. Et cependant telle est dans l'évangélisme la pénurie d'ecclésiastiques que, depuis plusieurs années, en Saxe prussienne 532 paroisses — un tiers —, dans le Brandeburg 237, en Silésie 130, en Prusse orientale 105, en Westphalie 45, en Rhénanie même 35, sont sans pasteur!

En bien des endroits pourtant, l'écœurement provoqué par cette manière de gouverner l'église est tel que des groupes de Chrétiens allemands se dissolvent d'eux-mêmes. De jour en jour le régime Müller-Jäger devient plus impopulaire même parmi ses propres partisans. A Magdeburg, le surintendant général Eger, pressenti pour le siège de Berlin, toujours vacant depuis la déposition de l'évêque Karow, fait à Müller la même réponse que Bodelschwing invité à accepter le siège de West-

phalie : « Quand vous serez parti; pas avant ». Le 14 septembre, à Munster, tous les nouveaux étudiants en théologie font d'un commun accord, comme en Rhénanie, profession d'adhésion à l'église confessionnelle. Les tribunaux mêmes commencent à qualifier d'illégaux les actes du gouvernement ecclésiastique. Le 15 septembre à Berlin, un curé, mis à la retraite par le consistoire de la Marche de Brandeburg, entend le tribunal civil se prononcer en sa faveur après une plaidoirie du conseiller Flohr, membre du synode libre de Brandeburg. La paroisse, condamnée aux dépens du procès, doit laisser au pasteur l'usage du presbytère, lui verser immédiatement une indemnité de 2.178 marks, et lui servir, du 1^{er} août 1934 au 1^{er} mars 1935, un traitement mensuel complet d'activité, de 539 marks. Le jugement s'appuie sur ce fait que les décrets du 3 février 1934 étant rendus par l'évêque d'empire en vertu des décrets du 26 janvier, illégaux, n'ont aucune valeur juridique. Parallèlement, de jour en jour, l'église confessionnelle gagne en force d'attraction. L'action même contre la Bavière et le Wurtemberg semble avoir pour résultat de la fortifier. Ici, non seulement l'immense majorité des pasteurs comme des croyants tient pour les deux évêques, mais dans les rangs de l'opposition figurent ouvertement des nationaux-socialistes de la première heure et de grand format, d'authentiques S. S., des chefs de Sections d'assaut, réputés pour leur loyalisme à l'égard d'Hitler. En Westphalie, où elle est maintenant régulièrement organisée, l'église confessionnelle fonctionne, en dépit de toutes les pressions, comme une vieille institution. Ainsi, à l'heure même où dans Nuremberg en fête, Hitler assiste au « plus grand congrès de tous les partis et de tous les temps », célèbre le triomphe du national-socialisme, l'unité de l'État, la fusion de toutes les classes sociales en une seule nation, d'un bout à l'autre de l'empire le désaccord règne en réalité et les esprits sont partout aux prises sur la plus grave des questions : celle de la liberté de conscience.

(à suivre)